

COMMUNE DE MAISONS
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maisons, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame BERNARDON Patricia, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, BERNARDON Patricia, LEROY Maryse, FAGNON Christian, CARRÉ Hervé, DECELLE Juliette, GELAIN Thomas, GONCALVES LUCAS Cécile, LEGRAND Jean-Charles

ABSENT : M. CHEVAUX Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FAGNON Christian

CONVOCATION : 18/11/2025

AFFICHAGE : 28/11/2025

Délibération n°2025/29 : TARIFS COMMUNAUX 2026

CIMETIERE Tarifs 2026

CONCESSION DES TOMBES

Concession cinquantenaire	230.00 €
Concession trentenaire	150.00 €
Concession 15 ans	75.00 €

Le prix des concessions est pour 2 places. La troisième place en profondeur augmentera le prix de moitié. Le paiement de cette 3ème place sera demandé à la signature du contrat de concession.

CONCESSION COLUMBARIUM

Cinquantenaire	350.00 €
Trentenaire	200.00 €
Concession 15 ans	100.00 €

Une concession peut contenir au maximum trois urnes.

CONCESSION CAVURNE

Cinquantenaire	230.00 €
Trentenaire	150.00 €
Concession 15 ans	75.00 €

Une concession peut contenir au maximum trois urnes.

LOCATION SALLE EMILE ZOLA Tarifs 2026

HORAIRES	TARIF ETE (du 16/04 au 14/10)		TARIF HIVER (du 15/10 au 15/04)	
	Résident	Non résident	Résident	Non résident
Location 24 heures	140 €	280 €	180 €	320 €
Vin d'honneur (6 heures maximum)	60 €	120 €	100 €	160 €

Accusé de réception en préfecture
028-212802300-20251128-2025-29-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Selon le règlement intérieur :

Les demandes de réservation sont rendues effectives lorsque 20 % du tarif de la location est perçue par la commune un mois avant la date effective de la réservation. Le solde fera également l'objet d'un titre de recette dès les jours suivants la location.

La commune se réserve la possibilité de réduire le délai de réservation dans les cas suivants :

- La salle n'est pas réservée
- Evénements ne permettant pas de prévoir un certain délai

La location peut alors être payée après le jour de la location.

Si la salle n'était pas nettoyée convenablement, un titre de recette est émis à l'encontre du locataire pour la somme forfaitaire de 50 €.

Si des dégâts étaient constatés, l'utilisateur ferait jouer l'assurance qu'il devra avoir contractée. S'il est dans l'impossibilité de le faire, un titre de recette sera émis à son encontre. Son montant sera justifié par un devis de réparation ou d'achat.

Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie pour tout locataire.

Pour les associations de Maisons, la salle est gratuite. Un titre de recette sera émis à l'encontre de l'association pour la somme forfaitaire de 50 € en cas de ménage insuffisant ou de tri incorrect dans les poubelles.

LOCATION DE LA SALLE EMILE ZOLA POUR INTERVENTIONS A BUT LUCRATIF

Tarifs 2026 :

HORAIRES	TARIF ETE (du 16/04 au 14/09)		TARIF HIVER (du 15/09 au 15/04)	
	Résident	Non résident	Résident	Non résident
Tranche de 2 heures	20 €	40 €	30 €	60 €
Tranche de 4 heures	40 €	80 €	60 €	120 €

Selon le règlement intérieur :

Les demandes de réservation sont rendues effectives lorsque 20 % du tarif de la location est perçue par la commune un mois avant la date effective de la réservation. Le solde fera également l'objet d'un titre de recette dès les jours suivants la location.

La commune se réserve la possibilité de réduire le délai de réservation dans les cas suivants :

- La salle n'est pas réservée
- Evénements ne permettant pas de prévoir un certain délai

La location peut alors être payée après le jour de la location.

Si la salle n'était pas nettoyée convenablement, un titre de recette est émis à l'encontre du locataire pour la somme forfaitaire de 50 €.

Si des dégâts étaient constatés, l'utilisateur ferait jouer l'assurance qu'il devra avoir contractée. S'il est dans l'impossibilité de le faire, un titre de recette sera émis à son encontre. Son montant sera justifié par un devis de réparation ou d'achat.

Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie pour tout locataire.

LOCATION DE LA GRANDE SALLE DE CLASSE POUR LA PRATIQUE SPORTIVE

Tarif 2026

Cette location intervient dans le cadre d'un(e) professeur(e) indépendant(e) (auto-entrepreneur) – qui n'est pas sous le couvert d'une association de Maisons

- Location de la grande salle pour 2 h d'utilisation + ½ h de préparation quel que soit la saison (été ou hiver) : 20 €

A revoir selon la durée de la pratique sportive.

Mme Patricia BERNARDON
Maire

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 28/11/2025

Et de la Publication ou notification du : 28/11/2025

